

## COMPTE-RENDU du 3 MARS 2020

*L'an deux mille vingt et le trois du mois de mars à 18h30, le conseil municipal de Campagnac, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Campagnac, sous la présidence de Jean-Michel LADET, Maire.*

**Etaient présents (7) :** MM. Jean-Michel LADET, Sébastien BOUSSAC, Mmes Eliane LABEAUME, Alexandra VISIER, Laurence CROIZIER, Audrey ANDRE et M. Yves CAUSSE

**Absents excusés (1) :** M. Jean-Marie PUEL

**Pouvoirs (0) :** -

\* \* \*

### ADOPTION COMPTE-RENDU ANTERIEUR

### ORDRE DU JOUR du CONSEIL MUNICIPAL du 3 MARS 2020

- Adoption du compte-rendu antérieur ;
- Extension du réseau AEP Secteur de la Sagne : choix de l'entreprise
- Extension du réseau Alimentation électrique : parcelles AK 52 et 53
- Aménagement mairie : avenant 1 – Lot 1
- Budget : vote par anticipation de crédit sur opérations d'investissement
- Dossiers en cours ;
- Questions diverses.

\* \* \*

## DELIBERATIONS PRISES SUITE AU CONSEIL du 03/03/2020

### OBJET : AUTORISATION BUDGETAIRE PAR ANCIPIATION EN SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATION 13 « VOIRIE »

#### EXPOSE DES MOTIFS

Les dépenses d'investissement ne peuvent être réalisées, en principe, qu'après le vote effectif du budget primitif. Pour permettre aux collectivités de disposer de crédits d'investissement disponibles, dès l'ouverture de l'exercice, et ainsi procéder au règlement de leurs prestataires, l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise les organes délibérants à accorder, à leur exécutif, la faculté d'engager, de liquider et de mandater, jusqu'à l'adoption du budget primitif, les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Le budget primitif de l'exercice 2020 sera proposé au vote de l'assemblée délibérante au mois d'Avril prochain. Aussi, afin d'assurer un bon fonctionnement des services municipaux, de procéder au lancement de travaux, conformément aux marchés déjà passés par la collectivité, de réduire les délais globaux de paiement et d'améliorer le taux de réalisation de la section d'investissement, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget, avant le vote du budget primitif 2020, dans la limite des crédits suivants :

Chapitre / Article	Libellé	Budget 2019	Autorisations 2020
23 / 2313	Voirie (13)	213 224.69 €	53 306.17 €

## PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits ouverts ci-dessus.

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2020, lors de son adoption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

### **OBJET : EXTENSION DU RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE** **DP 012 047 20 A3002 – PARCELLES AK 52 ET AK 53**

#### EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la déclaration préalable DP 012 047 20 A3002, une extension (70 ml) du réseau de distribution publique d'électricité est nécessaire.

Le Syndicat Intercommunal des Energies du Département de l'Aveyron – S.I.E.D.A – maître d'ouvrage a fait établir le coût estimatif de ces travaux qui s'élèvent à **10 500 € H.T.**

**Monsieur le Maire précise, compte tenu des aides apportées par le SIEDA pour les extensions de moins de 100 m, qu'aucune contribution financière ne sera demandée à la commune.**

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de :

DEMANDER au S.I.E.D.A du Département de l'Aveyron d'agir comme maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux précités.

### **OBJET : DEMANDE DE CREDIT-RELAIS à COURT TERME POUR LE FINANCEMENT** **DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT ET ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE DE CAMPAGNAC**

Monsieur le Maire,

INDIQUE au Conseil Municipal l'opportunité de réaliser une demande de crédit-relais afin de permettre le bon déroulé de l'opération d'investissement « Aménagement et accessibilité de la Mairie de Campagnac » dans l'attente du versement des subventions d'équipement d'ores et déjà acquises (DSIL Etat, Région et Département) et FCTVA ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

ARTICLE 1 : La Commune de Campagnac, contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, un prêt à court terme d'un montant de 200 000 € (montant limité au total des subventions accordées et/ou FCTVA attendu) dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée : 24 mois

Taux d'intérêt variable indexé sur l'Euribor 3 mois instantané flooré + marge de 0.72%

Périodicité de paiement des intérêts : trimestrielle, par la procédure du débit d'office

Commission d'engagement : 300 € si prêt < 150 k€. Au-delà, 0.20% de l'enveloppe réservée.

Modalités de remboursement : amortissement anticipé au fur et à mesure des encaissements de subventions et/ou de FCTVA, sans frais, à l'initiative de l'emprunteur ou capital réglé par débit d'office au terme des 24 mois.

ARTICLE 2 : Prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des intérêts et au remboursement du capital exigible à la date d'expiration de la convention.

ARTICLE 3 : Prend l'engagement pendant toute la durée de la convention, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer, chaque mois, le paiement des intérêts, à l'échéance de la convention, le remboursement en capital.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal confère toutes les délégations utiles à M. le Maire pour la réalisation du crédit-relais, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

**OBJET : RESTAURATION DE L'EGLISE DE CAMPAGNAC**  
**TRANCHE 1 : TYMPANS ET FACADE**

Monsieur le Maire,

RAPPELLE le projet de restauration des tympans et de la façade de l'église de Campagnac pour laquelle des travaux de préservation deviennent urgents ;

RAPPELLE le lancement de la souscription aux dons en partenariat avec la Fondation du Patrimoine et l'association « Vivre à Campagnac et dans ses hameaux » ;

CONSIDERANT les inscriptions budgétaires au Budget Primitif 2019 au titre de l'opération 15 « Patrimoine » ;

CONSIDERANT l'estimation prévisionnelle pour la tranche 1 au regard des devis sollicités auprès d'une entreprise spécialisée dans la restauration du patrimoine bâti et/ou classé soit 100 111 € H.T

CONSIDERANT l'attache prise auprès des services du Département de l'Aveyron et de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée ;

PROPOSE de solliciter les partenaires selon le plan de financement prévisionnel suivant :

▪ Département (25%)	25 000.00 €
▪ Région (25%)	25 000.00 €
▪ Autofinancement/emprunt (50%)	50 111.00 €

DEMANDE aux membres de se prononcer ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de :

APPROUVER le plan de financement comme sus-décrit ;

AUTORISER Monsieur le Maire à saisir les partenaires financiers conformément au plan de financement sus-décrit ;

ENVISAGER dans le cadre du budget primitif 2020, l'inscription d'une seconde tranche et l'abondement de l'opération 15.

**OBJET : TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE**  
**AVENANT 1 – LOT 1 : CLF FOULQUIER**

VU le Code de la Commande Publique et les dispositions de l'article L. 2194-1 et L.3135-1 (6°),

**CONFORMEMENT** aux dispositions de l'article R. 2194-8 du code, n'est pas substantielle la modification soit n'excède pas 15% du montant initial s'il s'agit des marchés publics de travaux,

**CONSIDERANT** la notification de marché effectuée auprès de l'entreprise CLF FOULQUIER – sise à SEVERAC D'AVEYRON - en date du 19/11/2019 relative au marché de travaux pour l'aménagement et l'accessibilité de la mairie de Campagnac – Lot 1 pour un montant de 124 034.29 € H.T soit 148 841.15 € T.T.C ;

**CONSIDERANT** qu'une prestation supplémentaire a été rendue nécessaire afin de libérer la cave avec le déplacement d'une auge de plus de 600 kilos ;

**CONSIDERANT** que ces ajustements ne bouleversent pas l'économie générale du marché, ladite prestation représentant moins de 1% du montant total du lot 1 (+0.68%) ;

**CONSIDERANT** dès lors le mode de passation de marché en procédure adaptée, qu'il n'y a pas lieu de passer l'avenant en commission d'appel d'offre, ce dernier représentant par ailleurs moins de 15% du montant du marché initial ;

Monsieur le Maire,

**DONNE LECTURE** du rapport de présentation de l'avenant et du descriptif chiffré adjoint ;

**PRECISE** le montant de l'avenant : 849.50 € H.T soit 1 009.80 € T.T.C ;

**INDIQUE** le nouveau montant du marché : 124 875.79 € H.T soit 149 850.95 € T.T.C ;

**DEMANDE** aux membres de se prononcer ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

**APPROUVER** l'avenant à passer avec l'entreprise CLF FOULQUIER selon les modalités financières sus-décrites ;

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le rapport de présentation ainsi que l'avenant à passer ;

**HABILITER** Monsieur le Maire à prendre toutes décisions utiles en la matière et à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente.

## DOSSIERS à L'ORDRE DU JOUR

### ➤ Monolithe

Les conditions climatiques actuelles ne permettent pas la pose des installations prévues. Le socle a été sécurisé et mis à l'abri.

Le SDEL a été contacté pour intervenir pour l'éclairage du dispositif.

Le blason de Campagnac a été travaillé dans les années 50 par le Département. C'est un tribut d'Aldebert De Sarrazin. Un historique avait été réalisé par un certain M. Hironnelle...

Il serait intéressant de créer un « dossier historique » pour Campagnac.

### ➤ DOSSIERS EN COURS

- Croix de Canac : elle est à l'abri à l'atelier municipal dans l'attente de sa restauration.
- Cimetière de Canac : la seule solution serait de poser un géotextile au niveau de l'allée. Il faut par ailleurs faire procéder à la réparation du pilier et du portail.  
  
Il faut se renseigner sur la procédure à mettre en œuvre au vu des concessions abandonnées ou en voie de l'être. Il conviendrait pour ce faire de se rapprocher de M. SEGUIN et de M. Renaud JOYES qui ont une connaissance « historique » du secteur.
- Cas d'Alain PUEL : il est fait état de la véhémence de M. Alain PUEL lors de la procédure de révision de la carte communale et de son attitude envers les agents du service administratif de la Mairie.

La séance est levée à 20h10.

### SIGNATURES

M. J-M LADET	M. Sébastien BOUSSAC
Mme Eliane LABEAUME	Mme Audrey ANDRE
Mme Laurence CROIZIER	M. Yves CAUSSE
Mme Alexandra VISIER	